

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200217-014****du 17 février 2020****n°014****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme LAVRARD****EXCUSES (1) : Mme BARREAU****Nom du secrétaire de séance : Claude DAGUISE****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Avenant n° 2 au marché M18-118 relatif au contrat d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et son CCAS**

Grand Châtellerault a notifié le marché M18-118 - lot 1, du contrat d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire le 6 août 2018 à la société Dalkia. Un avenant est nécessaire pour modifier les prestations de deux sites (Conservatoire Janequin et Archives Denard) et ajouter un nouveau site, Le 4, dans l'article 4.2.1 du CCAP.

Le montant de la dépense supplémentaire au marché M18-118, objet de l'avenant n° 2 est estimé à 6 115 € soit une augmentation de 5,37 %.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les articles L 2113-6 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux groupements de commandes,

VU l'article R 2124-2 du Code de la commande publique relatif aux appels d'offres,

VU l'article 3 alinéa II.2.3 des statuts de Grand Châtellerault portant sur la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie»,

VU la délibération n° 10 du bureau communautaire du 26 février 2018, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la Ville de Châtellerault, Grand Châtellerault (Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault et à la signature du marché.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200217-014

du 17 février 2020

n°014

page 2/2

VU la délibération n° 12 du bureau communautaire 13 mai 2019 relatif à l'avenant 1 au marché M18-118,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les prestations de 2 sites, d'intégrer un nouveau site et de permettre le versement des sommes correspondant au P2 et au P3,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 au marché M18-118 lot 1 du contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant auquel le marché a été notifié, à savoir la société DALKIA.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER